

## **C.I.Q. des LAUVES, des PLATANES et leurs alentours**

**548 Chemin des Platanes – 13100 AIX EN PROVENCE**

**Téléphone : 06 87 85 35 01 Fax : 04 42 21 35 23**

**Site internet : <http://ciqlauveslesplatanes.monsite.wanadoo.fr> - Messagerie : [michele.barral@wanadoo.fr](mailto:michele.barral@wanadoo.fr)**

### **VISITE DU QUARTIER EFFECTUEE PAR**

**Mme JOISSAINS-MASINI LE 21 05 2005 A LA DEMANDE DU CIQ**

### **COMPTE RENDU**

Présents :

Municipalité: Mme JOISSAINS-MASINI Député Maire et Présidente de la CPA, M. CHORRO 1<sup>er</sup> adjoint et Vice-Président de la CPA, Mme PIERRON Elue déléguée aux Quartiers Nord, Mme BENON Elue chargée des relations avec les CIQ, M. GALLESE adjoint chargé de la Circulation, M. ROURE adjoint chargé des Eaux et Assainissement, M. BOUDON Directeur Général des Services Techniques de la Ville, M. GAGNEUR Directeur du Département Aménagements Urbains, M. FONTANARAVA Services techniques de la Municipalité, M. BOULADOU Direction de la Sécurité, M. GIUNTA Collaborateur au Cabinet du Maire, Mme ROCHIAS Assistante de Mme le Maire, M. RIVOIRE Services techniques de la Mairie annexe des quartiers nord, M. DUCREUX Relations avec les CIQ, Mme SEGUIN collaboratrice de M. FONTANARAVA, M. LUCIARDI

Conseil Général : M. BOUVET également conseiller municipal chargé de l'Entretien de la Voirie

CPA : M. MICHETTI Service du Nettoyement

Autre CIQ : M. ARDEN Président du CIQ des Pinchinats

Medias : Radio France Bleu Provence, Télévision de la Revue Parlementaire de l'Assemblée Nationale (société Nouvelle Proximité), Presse La Provence

---

Le CIQ souligne qu'une visite de quartier était demandée depuis bientôt 3 ans, mais qu'il n'a été averti de sa tenue qu'une semaine à l'avance. Il regrette de n'avoir donc pas eu la possibilité d'en diffuser l'information auprès de tous ses adhérents. Le circuit et les points de rendez-vous ont cependant été communiqués à ceux disposant d'une adresse internet.

Pour des raisons d'efficacité, nous avons concentré cette visite de 3 heures réservée à notre seule association sur 4 étapes seulement. Mais l'ensemble des problèmes de nos quartiers a été abordé au cours de la matinée pendant les trajets intermédiaires que Mme le Maire a effectués dans le véhicule d'un membre du bureau du CIQ.

---

Le CIQ rappelle à Mme le Maire et à ses adjoints que la majorité des points évoqués avait déjà fait l'objet de nombreux dossiers remis aux élus depuis 3 ans, d'une réunion de présentation en juillet 2004 à l'hôtel de ville en présence de M. JOISSAINS, ainsi que d'une visite « technique » sur l'ensemble du territoire du CIQ effectuée le 10 février 2005 par M. JOISSAINS accompagné de responsables des services techniques de la Ville. Un dossier récapitulatif des points qui auraient dû, depuis cette date, avoir fait l'objet d'une réponse est remis à Mme le Maire qui y a prêté l'attention souhaitée.

### **1<sup>e</sup> étape : angle avenue G. Brassens / route de Sisteron et entrée lotissement Julien**

Nous avons été rejoints à cette étape par le Président du CIQ des Pinchinats M. ARDEN ainsi que par des riverains de la route de Sisteron en aval de l'avenue G. Brassens (santonnier CAVASSE, ...) concernés par l'aménagement du futur parc relais TURMEL.

#### **Problèmes abordés :**

1. Extrême dangerosité de cette route pour les piétons en raison de l'étroitesse des bas-côtés et du manque de cheminement ou de trottoirs
2. Insécurité du quartier : squatt et dépôt d'ordures sur les lieux du futur parc relais Turmel.

**Demandes exprimées : à partir du carrefour prolongation des trottoirs existants d'une part jusqu'à l'entrée du lotissement Julien, d'autre part jusqu'au parking public gratuit face au santonnier Cavasse dans un délai de réalisation rapide, ainsi que la sécurisation du quartier**

#### **Réponses obtenues :**

1. Les trottoirs seront créés dans le cadre de la réalisation du parking Turmel dont les études sont lancées. La propriété Turmel, déjà acquise par la Ville depuis quelques années, est en cours de transfert à la CPA chargée de la réalisation des parcs-relais. En préalable à la construction du parking lui-même doivent être réalisés les travaux de reprise du pluvial au niveau de la sortie du lotissement Julien. C'est alors que les trottoirs demandés par le CIQ seront créés. Délais de réalisation annoncés : début 2006 : reprise du pluvial et prolongation des 2 trottoirs. Fin 2006 : achèvement du parking Turmel
2. Le début du nettoyage de la propriété Turmel (ordures et squatt) est déjà programmé pour lundi 23 mai.

## **2<sup>e</sup> étape : parking du hameau des Platanes au carrefour Route de Sisteron – Ancienne route des Alpes – Chemin des Platanes :**

### **Problèmes abordés :**

- 1 Manque d'infrastructures adaptées au développement en cours de ce secteur sur lequel sont aujourd'hui **en réalisation** un lotissement de 20 villas (Ancienne Route des Alpes) et un lotissement de 3 villas (Chemin des Platanes), **à l'étude** au service de l'Urbanisme une demande de permis de construire un ensemble d'immeubles de 22 logements (Angle Ancienne Route des Alpes/Chemin des Platanes), et **en projet** une maison médicalisée de 80 lits sur Maruège dont la première demande de permis de construire a été refusée par la Municipalité.
- 2 Evacuation des eaux des divers bassins de rétention créés à l'occasion de ces constructions dans les fossés de l'Ancienne Route des Alpes actuellement à capacité limitée.
- 3 Assainissement collectif et non collectif
- 4 RN 96 : croisement avec la Route de St Canadet et la sortie de la RN 296, et vitesse excessive

**Demandes exprimées : loin d'être opposé aux constructions tant qu'elles respectent l'urbanisme et l'environnement (ZPPAUP), le CIQ demande à être associé à la réflexion nécessaire sur la réorganisation des voies de circulation et du parking-croisement du centre du hameau des Platane (avec sécurisation des piétons sur l'Ancienne Route des Alpes). Il désire, préalablement au démarrage des projets immobiliers encore à l'étude (immeubles et maison médicalisée), une réalisation de ces aménagements routiers, ainsi que celui des fossés de l'Ancienne Route des Alpes, et appuie la demande de nombre de ses adhérents pour une extension du réseau d'assainissement collectif existant. Il rappelle la dangerosité du croisement RN 96 / Route de St Canadet/ sortie RN 296 et demande que la limitation de vitesse à 70 km/h soit prolongée jusqu'à Venelles.**

### **Réponses obtenues :**

- 1 Mme le Maire demande au service des Aménagements Urbains une étude d'urbanisme de l'ensemble du hameau des Platanes incluant le réaménagement du carrefour et indique que, en attendant qu'elle ne soit effectuée, le service de l'Urbanisme ne délivrera aucune autorisation de construire dans cette partie du quartier.
- 2 L'étude hydraulique des bassins versants a été réalisée et le Service des Projets Hydrauliques et du Pluvial travaille en ce moment sur une nouvelle connexion du bassin de rétention des futurs immeubles et des fossés de l'Ancienne Route des Alpes

au réseau pluvial existant Route de Sisteron. Les travaux de réalisation de l'exutoire Route de Sisteron devraient débuter fin 2005.

- 3 L'assainissement non collectif (ANC) est du ressort de la CPA. La ville d'Aix aujourd'hui n'est pas aux normes européennes, mais elle ne peut pas augmenter les raccordements au tout-à-l'égout car elle n'a déjà pas la capacité de traiter la totalité des boues tirées des ANC (fosses septiques ou toutes eaux) par les sociétés spécialisées (telles Auximob).
- 4 La DDE, maître d'ouvrage, rendra d'ici quinze jours son étude sur la création d'un rond-point à l'intersection RN 96 / Route de Saint Canadet et sortie RN 296, la Ville d'Aix ayant pour sa part réalisé le relevé topographique. Mais la multiplication des intervenants au financement de cet ouvrage (Ville, CPA, Conseil Général et Etat) génère des délais dans l'avancement du projet dont le budget global, rappelle M. Bouvet, est excessivement important. Mme le Maire évoquera ce dossier le 30 juin 2005 avec M. Guérini, Président du Conseil Général. La prolongation de la limitation de vitesse jusqu'à Venelles sera demandée à nouveau à la DDE.

### **3<sup>e</sup> étape : Dépôt de sel à la sortie C13 de la Rocade RN 296 :**

#### **Problèmes abordés :**

- 1 Nuisances sonores générées par la Rocade en constante aggravation (situation qui devrait empirer avec l'augmentation du trafic due au projet ITER et à la prolongation de l'autoroute A51 vers Grenoble et l'Italie)
- 2 Dégâts environnementaux causés par le dépôt de sel : couverture promise en 2002 par la DDE et non réalisée à ce jour
- 3 Démarches postales des résidents compliquées par leur rattachement récent à la poste de Puyricard totalement excentrée et sous-dimensionnée
- 4 Dangerosité des chemins hors agglomération sillonnés à grande vitesse par des véhicules non résidents ou hors gabarit (Ch. de la Rose, Bastide Rouge...)
- 5 Faiblesse des fréquences des bus réguliers et mauvaise connexion des Proxibus D et E avec le parking Pasteur

**Demandes exprimées : solution acoustique telle mur anti-bruit et/ou, dans un 1<sup>er</sup> temps, revêtement moins sonore ; amélioration de la qualité de vie des riverains pénalisés par la complication de leurs démarches postales, les dangers de circulation sur leurs chemins utilisés en exutoire de la RN 296 par des véhicules en transit, l'inadaptation des liaisons de Proxibus vers la ville et le parking Pasteur.**

#### **Réponses obtenues :**

- 1 Mme le Maire se déclare favorable à un mur anti-bruit. Entendant les réserves émises par le CIQ sur la précédente étude acoustique et rappelant qu'elle assure la présidence

de la CPA, elle demandera à cet organisme une nouvelle étude acoustique qui devra prendre en considération (comme pour Aix sud) les seuils de point noir à 65 décibels et non plus 70. Elle interpellera la DDE sur l'urgence à trouver une solution.

- 2 Dépôt de sel : Mme le Maire souhaite connaître les intentions de la DDE sur le devenir de ce dépôt de sel. En outre, ses services rappelleront à la DDE le besoin de sa couverture.
- 3 Mme le Maire demandera au Directeur de la Poste de rattacher les résidents transférés à la poste de Puyricard à leur ancienne poste des quartiers nord
- 4 Le service de la Circulation complètera la signalisation de limitation de vitesse sur les chemins hors agglomération dans les parties non encore règlementées, en particulier sur le Chemin de St Donat Sud et certaines portions du Ch. de la Rose.
- 5 Mme JOISSAINS-MASINI et M. CHORRO se sont engagés à faire réétudier par la Direction Transports de la CPA la demande du CIQ –jusqu'alors refusée- de faire descendre les Proxibus D et E jusqu'au parking Pasteur, à partir duquel l'on peut facilement atteindre la Ville à pied ou rejoindre les autres lignes régulières

#### **4<sup>e</sup> étape : parking de Solétanche Chemin de la Rose**

##### **Problèmes abordés :**

- 1 Présence de zones artisanales **ex NAE**, totalement incluses dans les zones résidentielles, et sur lesquelles il est constaté en ce moment certains changements, par exemple démolition de dalles béton et autres hangars et apparition de locaux type Algeco, certains en double hauteur (exemple Solétanche, dépôt Casadem..), de mobil homes...
- 2 Choix de la sortie de désenclavement du Quartier de l'Eperon sur le Chemin de la Rose déjà très utilisé par des véhicules en transit
- 3 Insécurité des personnes : notamment scolaires de plus en plus nombreux circulant à pied au bord des chemins étroits et mal éclairés (le CIQ a relevé quelques 100 permis de construire accordés en 3 ans sur l'ensemble de son territoire)
- 4 Insécurité générale des biens : vols et cambriolages en très forte augmentation dans les habitations proches de la Rocade

**Inquiétudes exprimées : subir les nuisances esthétiques, sonores, polluantes générées par l'activité actuelle ou future des établissements situés sur les zones artisanales incluses dans des quartier de campagne, alors que les résidents supportent par ailleurs les défauts inhérents à cette campagne (chemins étroits, mal éclairés, transports en commun peu fréquents, vols nombreux...)**

##### **Réponses obtenues :**

- 1 Une solution pourrait être de proposer le transfert des activités artisanales non dépendantes de la clientèle du quartier vers une zone d'activités (à créer par la Ville d'Aix...) en échange d'une reclassification des terrains libérés en terrains constructibles .
- 2 Le choix de la sortie de désenclavement du quartier de l'Eperon a été jugé comme celui présentant la sécurité maximale, la DDE ayant considéré trop dangereux le raccordement à la D14.
- 3 L'éclairage public sera prolongé Ch. des Lauves des Casams à la Marguerite.
- 4 Mme le Maire rappelle que la Cour d'Appel d'Aix sollicite la police nationale dont les effectifs sont insuffisants (actuellement au niveau de 1999) et que, pour satisfaire les besoins des quartiers excentrés comme les nôtres, 120 policiers supplémentaires seraient nécessaires, alors qu'elle espère en obtenir 80 pour une prochaine législature. Mme le Maire évoque la police d'investigation constituée de policiers en civil dont le travail consiste à démanteler les réseaux de délinquants qui, comme partout, opèrent selon elle dans nos quartiers.

**RAPPEL** : tous les problèmes soulevés auprès de M. JOISSAINS lors de la visite technique du 10 février (et figurant sur notre bulletin d'information de mars dernier) n'ayant pas reçu de réponses ont été rappelés à Mme JOISSAINS-MASINI sur les trajets compris entre chaque point d'arrêt (ex : problème d'homonymie entre le lotissement des Jardins de Saint Donat et un nouveau lotissement Ch. de Banon Sud, insécurité accrue aux Bastides des Platanes et aux alentours du stade, étroitesse du Ch. de Saint Donat Sud et limitation de vitesse, état des routes et chemins...). Nous y avons ajouté la dangerosité du croisement Ch. de la Rose/Ch. des Lauves dont Mme le Maire a pu prendre la mesure.

*« Nous serons d'autant plus influents que nous serons nombreux et structurés »*